

**INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS
GRETA DU VAR**

Lycée Professionnel du Parc St Jean
Place du 4 septembre
83100 TOULON

Tel: 04 94 31 06 12 Fax: 04 94 31 08 22

greta.var-ifas@ac-nice.fr

M. Pierre LE FLOCH – Directeur
Mme Valérie LIBERT – Conseillère en Formation Continue
Mme Francine BLANC – Coordonnatrice
Mme Simone GUTIERREZ – Secrétaire
Mme Magali MARENCO – Secrétaire

DOSSIER DE CANDIDATURE
AUX EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE
EN INSTITUT DE FORMATION PREPARANT
AU DIPLOME D'ETAT AIDE-SOIGNANT
« CURSUS COMPLET »

- **Dates des inscriptions :** Du lundi 25 mars 2019 au 13 septembre 2019 (15h)
(fermeture de l'IFAS vacances d'été du 05 juillet au 02 septembre 2019)
- **Réunion d'information collective :** Vendredi 20 septembre 2019 à 9h, à l'IFAS Parc St Jean
- **Epreuve écrite d'admissibilité :** Mercredi 9 octobre 2019 de 14h à 16h
- **Affichage de l'admissibilité :** Mardi 15 octobre 2019 à 17h devant le lycée du Parc St Jean ou sur le site www.legreta.com
- **Epreuve orale d'admission :** Du 6 novembre 2019 au 18 novembre 2019
- **Affichage de l'admission :** Mercredi 20 novembre 2019 à 17h devant le lycée du Parc St Jean ou sur le site www.legreta.com
- **Dates de la formation :** Du Lundi 06 janvier 2020 au Mercredi 10 décembre 2020
- **Montant des droits d'inscription :** 80 euros

VEUILLEZ CONSERVER CES INFORMATIONS, CAR CERTAINS DOCUMENTS VOUS GUIDERONT ET D'AUTRES SERONT NECESSAIRES POUR FINALISER VOTRE ENTREE EN FORMATION :

I. L'INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANTS DU GRETA (IFAS)

Les GRETA sont des groupements d'établissements de l'Education Nationale et forment un réseau national. Le GRETA DU VAR fait partie du réseau de l'Académie de Nice.

Son site internet : www.legreta.com

Secrétariat de l'IFAS :

Tel : 04.94.31.06.12

Mail : greta.var-ifas@ac-nice.fr

Ouverture au public : **8h30-12h / 13h30-16h du Lundi au Vendredi (Hors vacances scolaires)**

II. LE METIER

L'Aide-soignant est un membre de l'équipe soignante, il participe aux soins sous la responsabilité de l'infirmier (article R.4311-3 à R.4311 – 5 du code de la santé Publique).

Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. Travaillant en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Il accompagne la personne soignée dans les activités de la vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui retrouver, dans la mesure du possible, son autonomie. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

L'Aide-soignant peut être amené à travailler la nuit, le week-end et les jours fériés

III. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION:

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme Aide-soignant

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Les épreuves de sélection comprennent :

- 1- **Une épreuve écrite** et anonyme **d'admissibilité**, d'une durée de deux heures, notée sur 20, permettant d'apprécier les connaissances du candidat, sa faculté de compréhension et de réflexion, sa capacité à s'exprimer par écrit. Elle se décompose en deux parties :
 - Etude de texte de culture générale portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social (noté sur 12 points)
 - 10 questions à réponse courte (noté sur 8 points) :
 - ➔ 5 questions de notions élémentaires de biologie humaine
 - ➔ 3 questions sur les opérations numériques de base
 - ➔ 2 questions d'exercices mathématiques de conversion

Cette épreuve écrite d'admissibilité aura lieu :

le Mercredi 9 octobre 2019 à 14h

Résultats par affichage au LP du Parc St Jean: Mardi 15 octobre 2019 à 17h

2- Une épreuve orale d'admission, notée sur 20, consistant en un entretien de 20 minutes maximum avec un jury composé de deux professionnels de santé, précédé de 10 minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social. Cette épreuve orale d'admission aura lieu entre le 6 Novembre 2019 et le 16 novembre 2019 (sous réserve de modifications)

Résultats par affichage : 20 novembre 2019 à 17h au LP du Parc St Jean

et par Internet : www.legreta.com

↪ **Peuvent se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité :**

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

↪ **Peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission :**

1. Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité.

↪ **Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité :**

1. Les candidats titulaires de tout titre ou diplôme homologué au minimum niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
2. Les candidats titulaires de tout titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
3. Les candidats titulaires de tout titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
4. Les étudiants ayant suivi une 1^{ère} année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2^{ème} année.

IV. PRESENTATION DU PROGRAMME DES ETUDES

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme Aide-soignant

La durée de formation préparant au Diplôme d'Etat Aide-soignant est de 10 mois. Elle comporte 1435 heures d'enseignement théorique, de stages et la validation de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU).

Celle-ci est organisée conformément au programme défini par Arrêté du Ministère de la Santé, soit 595 heures de cours (17 semaines de 35 h) et 840 heures de stage (24 semaines de 35 h).

A. Caractéristiques de la formation théorique :

La formation est organisée en modules, qui ont pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances indispensables pour participer à la réalisation de soins relevant du rôle propre de l'infirmier. L'enseignement est dispensé sur la base de trente-cinq heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux pratiques dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par les équipes enseignantes.

La présence aux cours, aux travaux pratiques dirigés et aux stages est obligatoire.

B. Caractéristiques des stages :

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Ces stages (médecine, chirurgie, structures accueillant des personnes âgées, handicapées...) s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine. L'encadrement est assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les élèves à l'exercice de leur fonction.

L'évaluation des connaissances et des aptitudes des stagiaires est effectuée tout au long de leur formation au moyen du contrôle continu :

- Des connaissances théoriques,
- Des connaissances pratiques
- Des évaluations sur le terrain,
- Des stages.
- AFGSU NIVEAU II

La formation est validée par une qualification reconnue nationalement par le Ministère de la Santé :
Diplôme d'Etat Aide-soignant.

C. L'Équipe pédagogique :

L'IFAS est dirigé par Pierre LE FLOCH, cadre de santé.

Il est coordonné par Francine BLANC, Infirmière Diplômée d'État (I.D.E).

Les formateurs sont également I.D.E :

- Mme Marie-Pierre BEDIN
- M. Paulo BARROSO
- M. Yann LE FLOCH
- M. Paulo VELOSO
- Mme Gwenaële RABOURDIN
- Mme Armelle SRONEK
- Mme Nadia TAMSAMANI

Autres intervenants :

- L'Association de Soins Palliatifs (ASP)
- L'Association France Var AI
- Mme Marlène DEGOY, Diététicienne
- Mme Adeline CERMENATI, Psychomotricienne
- Mme Muriel SALAGER, Gériatrie

V. FINANCEMENT DE LA FORMATION :

↳ Prise en charge partielle ou totale par Employeur, Collectivité Territoriale, O.P.C.A., FONGECIF, POLE EMPLOI, CONSEIL REGIONAL... selon la situation du candidat (se renseigner auprès de l'IFAS)

VI. DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS : 80 EUROS

VII. QUOTA D'ÉLÈVES-STAGIAIRES ADMIS A LA FORMATION : 38

VIII. DATES A RETENIR :

Ouverture des inscriptions au concours d'entrée.	LUNDI 25 MARS 2019
Réunion information collective	VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 à 9 heures
Clôture des inscriptions au concours d'entrée (fermeture de l'IFAS vacances d'été du 05 juillet au 02 septembre 2019)	VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019 à 15 heures
Epreuve d'admissibilité (écrit)	MERCREDI 9 OCTOBRE 2019
Résultats d'admissibilité (écrit) Aucun résultat communiqué par téléphone	MARDI 15 OCTOBRE 2019 à 17 heures
Epreuve d'admission (oral)	DU 6 NOVEMBRE 2019 au 18 NOVEMBRE 2019
Résultats d'admission (oral) Aucun résultat communiqué par téléphone	MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 à 17 heures
Date de début de formation	LUNDI 6 JANVIER 2020
Date de fin de formation	MERCREDI 10 DECEMBRE 2020

Retrait et retour des dossiers : Uniquement sur RDV au 04.91.31.06.12
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
(Hors vacances scolaires)

PIÈCES À FOURNIR :

- Compléter le dossier de candidature ci-joint.
- Joindre la Fiche de prescription de Pôle emploi / Mission locale
- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du titre de séjour
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation adressée à l'attention de Monsieur le Directeur
- Les photocopies des diplômes ou certificats obtenus, **apporter l'original pour la vérification.**
- 4 photos d'identité dont 1 à coller ou agraffer sur la fiche d'inscription
- 5 enveloppes (petit format) affranchies au tarif en vigueur libellées à votre nom et adresse
1 enveloppe A4 (grand format) affranchie au tarif d'une lettre de 100g libellées à votre nom et adresse
- 2 timbres au tarif en vigueur
- Droits d'inscription : **80 euros**
 - Libellé à l'ordre de « l'Agent Comptable du LYCEE LANGEVIN »
- L'annexe d'engagement (uniquement pour les Titulaires du baccalauréat « ASSP » ou « SAPAT »)

En cas de désistement, les droits d'inscription versés demeurent acquis à l'institut et ne seront pas remboursés quelle que soit la cause d'empêchement éventuel à passer l'entretien.

ATTENTION :

- Dossier à déposer sur rendez-vous à l'IFAS au Lycée du Parc St Jean
- Sinon l'envoyer à l'IFAS en recommandé avec avis de réception
- Tout dossier incomplet sera refusé et retourner par courrier
- Tout dossier parvenu après la date de clôture des inscriptions soit le 13 septembre 2019 sera refusé (cachet de la poste faisant foi ou dépôt direct à l'institut jusqu'à 15h)

**FICHE D'INSCRIPTION
FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)
ANNÉE 2020**

Coller ou
agrafer une
photo

Dispensé(e) de l'épreuve écrite d'admissibilité OUI NON

Nom :	Nom Marital :	
Prénom :	Situation de famille :	Nb d'enfants :
Adresse mail <u>LISIBLE</u> :		

Né(e) le :	Département :	Pays :
Lieu :	Sexe :	Nationalité :

Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Portable :
N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale :	
Dernière classe fréquentée, Année, établissement :	
Diplôme(s) ou Titre(s) obtenu(s) : 1.....en date du.....	
2.....en date du.....	
3.....en date du.....	
Avez-vous un moyen de locomotion ?	Lequel ?

Situation actuelle : STATUT		
• Êtes-vous inscrit(e) au Pôle Emploi ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Agence de :
	N° Identifiant :	
	Date de la dernière inscription :	
	Percevez-vous des allocations POLE EMPLOI OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> si, oui lesquels ?	
• Êtes-vous suivi par une Mission Locale ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
• Êtes-vous suivi par le CEDIS ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
• Êtes-vous salariés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Avez-vous fait une demande de financement en CIF ?
• Autre ?		Lequel ?

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :	
.....	☎ :

• J'autorise le GRETA DU VAR à publier mes nom et prénom sur internet dans le cadre de la diffusion des résultats OUI NON

• Je soussigné(e), M.....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document

Fait à....., le.....

Signature du candidat :

Dès votre Inscription, veuillez respecter le déroulement suivant :

- **Étape 1** : Dès l'inscription au concours :
 - Mettre à **jour les vaccinations demandées** sur l'attestation médicale de vaccinations de l'IFAS conforme à la Réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

- **Étape 2** : Attendre les résultats de l'épreuve orale et si vous êtes sur la liste principale ou sur la liste complémentaire :
 - Effectuer **les sérologies demandées** sur l'attestation médicale de vaccinations de l'IFAS.
 - Prévoir une **radiographie du rachis dorso-lombaire**.
 - Prévoir **une radiographie pulmonaire**.

- **Étape 3** : Avec l'attestation médicale de vaccinations de l'IFAS, remplie par votre Médecin, la radio pulmonaire et la radio du rachis dorso-lombaire, faire établir un **certificat médical** par un médecin agréé de l'administration sur lequel est mentionné que le candidat présente **les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la fonction d'aide-soignant**. (si votre médecin traitant est agréé, vous pouvez lui faire établir ce certificat)

- **Étape 4** : L'attestation médicale de vaccination de l'IFAS et le certificat du Médecin agréé doivent être fournis **au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée en formation**. **Ce qui définit votre admission définitive, sinon vous ne pouvez pas intégrer la formation.** (arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide soignant. Art 13)

ATTESTATION MEDICALE DE VACCINATIONS FORMATION AIDE-SOIGNANT

Ce certificat devra être remis au plus tard lors de la rentrée organisée par l'Institut de Formation.

Je soussigné(e)

Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour M.....né(e) le.....

Et atteste :

BCG

A été vacciné(e) par le BCG le.....LOT N°

A subi une intradermo réaction (*moins de 6 mois avant le début de la formation*) le Taille de l'induration.....

DTP

Est à jour de sa vaccination DTP, Rappel DTP prévu en

Est en cours de vaccination

o Date de 1^{ère} injection :

o Date de 2^{ème} injection :

o Date de 3^{ème} injection :

HEPATITE B

A été vacciné(e) contre l'hépatite B avant l'âge de 25 ans selon le schéma recommandé.

A été vacciné(e) contre l'hépatite B au-delà de l'âge de 25 ans selon le schéma recommandé.

SEROLOGIES

Ac Anti-HBs, Antigène HBs, Rougeole et Varicelle (*moins de 6 mois avant le début de la formation*)

o Résultat leun taux d'Ac Anti-HBs > 100 mUI/ml.

o Résultat leun taux d'Ac Anti-HBs entre 10 et 100 mUI/ml
et un Antigène HBs indécélable.

o Résultat leun taux d'Ac Anti-HBS < 10 mUI/MI.

o Résultat le Rougeole : un taux Ac IgG + - Taux Ac IgM : + - } *entourer*

o Résultat le Varicelle : un taux Ac IgG + - Taux Ac IgM : + - } *le résultat*

➤ **Aptitude à effectuer des stages en Etablissement de soins : oui non**

Etudiant à jour de ses vaccinations, sérologies confirment l'immunité.

Etudiant à jour de ses vaccinations, malgré sérologie.....négative.

Fait à.....le.....

Cachet et signature du médecin

Institut de Formation Aides-
Soignants
Lycée du Parc St Jean
83100 TOULON
Tel : 04 94 31 06 12
Fax : 04 94 31 08 22
greta.var-ifas@ac-nice.fr

ANNEXE D'ENGAGEMENT
(Concernant les candidats titulaires du
Bac ASSP ou SAPAT)

Toulon, le 22 mars 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant :

- A. L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant en **cursus complet**, est subordonnée à la réussite aux épreuves de sélection de l'oral d'admission.
- B. L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant en **cursus partiel**, est accessible aux personnes titulaires du Baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, service à la personne" et Baccalauréat "service aux personnes et aux territoires".

Vous êtes inscrit au concours de droit commun aide-soignant, année 2019. En cas de réussite au concours : **l'IFAS Greta du Var ne dispense pas d'enseignement passerelle pour les bacheliers ASSP ou SAPAT et vous demande dès l'obtention du Baccalauréat : de choisir votre parcours** en cochant une des réponses suivantes :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur
Pierre LE FLOCH

1_ Je choisis de suivre la formation au Diplôme d'Etat Aide-Soignant en **Cursus complet** (totalement financée par la Région et/ou par d'autres financeurs : Fongecif, OPCA, ..).
Si je suis inscrit sur la liste principale ou la liste d'attente, je renonce aux dispenses de formation liées à mon diplôme du secteur sanitaire ou social.

2_ Je choisis de suivre la formation au Diplôme d'Etat Aide-Soignant en **Cursus partiel** qui me dispensera des unités de formation déjà obtenues et préviendrai l'IFAS GRETA DU VAR de mon renoncement.

Date : ___/___/___

NOM et Prénom :

Signature :

Vous êtes priés de retourner ce document daté et signé à l'Institut de Formation Aides-Soignants impérativement **avec votre fiche d'inscription.**